



FÉDÉRATION FRANCAISE DE BOWLING ET DE SPORT DE QUILLES

Ligue de Franche-Comté

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
et le décret du 16 août 1901

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX DU DOUBS 2011

ARTICLE 1 (Date)

Les Championnats Départementaux du Doubs 2009/2010 se dérouleront le 23 janvier 2011.

ARTICLE 2 (Formations)

La compétition est ouverte aux joueurs licenciés dans un club affilié dans le Doubs.

Les joueurs de nationalité étrangère sont autorisés.

La compétition se déroule en doublette scratch avec une bonification pour les dames de 15 quilles par partie jouée.

2 catégories sont définies : A et B

La catégorie d'un joueur est définie en fonction de sa moyenne apparaissant dans le listing de janvier 2011 (colonne « M »):

M	A	B
Hommes	≥ 175	Jusqu'à 174
Dames	≥ 160	Jusqu'à 159

Si un joueur apparaît avec un S dans la colonne « M », la colonne « H » définit sa catégorie :

H	A	B
Hommes	24	56
Dames	40	70

Un joueur n'apparaissant pas dans le listing de référence sera considéré de catégorie B s'il remplit l'une des conditions suivantes:

- être nouveau licencié (numéro de licence en 11),
- ne pas avoir été licencié pendant une durée supérieure à 5 ans avant la saison 2011.

Sinon, il sera considéré de catégorie A.

Chaque équipe est composée de joueurs d'un même club. Les équipes mixtes sont autorisées. Aucun remplacement n'est autorisé. Aucun joueur d'une équipe ne peut faire partie d'une autre équipe.

Si les deux joueurs d'une doublette sont de même catégorie, cette catégorie définit la catégorie de la doublette.

Si les deux joueurs d'une doublette sont de catégories différentes, c'est la catégorie du joueur de plus "haute" catégorie qui définit la catégorie de la doublette.

En dehors de l'exception précédente, les surclassements sont interdits.

ARTICLE 3 (Lieux)

Le lieu est :

- Star Bowl : Toutes Catégories

ARTICLE 4 (Procédure d'engagement)

Les engagements (avec composition de l'équipe) sont réalisés auprès des Présidents de Club qui les transmettent à la Ligue Régionale de Franche-Comté jusqu'au 16 janvier 2011 dernier délai.

ARTICLE 5 (Qualifications)

Les qualifications se déroulent sur 6 parties, en 2 séries consécutives de 3 parties, avec changement de pistes à l'issue de la première série.

ARTICLE 6 (Qualifications)

Les nombres d'équipes qualifiées pour les finales sont calculés selon le tableau suivant, par catégorie :

Participants	1	2	3	4 à 10	11 à 14	15 et +
Qualifiés	1	2	3	4	6	8

La meilleure dernière ligne d'équipe, puis avant dernière, etc. départage les égalités à l'issue des qualifications.

ARTICLE 7 (Finales)

Chaque équipe qualifiée en finale effectue deux séries supplémentaires consécutives de 3 parties, avec changement de pistes à l'issue de la première série.

Les titres de Champions Départementaux sont attribués par classement sur les totaux de quilles scratch (bonification pour les dames incluse) réalisés à l'issue des 24 parties jouées par chaque équipe.

ARTICLE 8 (Homologation)

La compétition est homologuée en tournoi. Le Comité Sportif Régional se réserve le droit de modifier le règlement en cas de nécessité.

ARTICLE 9 (Tarif)

L'engagement est fixé à 64,00 € par équipe (32,00 € par joueur) incluant le prix des 6 parties des qualifications.

Le coût des parties de finale est pris en charge par la Ligue Régionale de Franche-Comté.

ARTICLE 10 (Horaires)

Les horaires seront déterminés après la clôture des engagements.

**Retour des engagements par les Présidents de Club
auprès de la Ligue Régionale de Franche-Comté**

16 janvier 2011 dernier délai.